



**Communiqué de presse  
CPSD/257**

---

**Quatrième Commission**  
20<sup>ème</sup> séance - matin

**L'UNRWA DOIT POUVOIR EXERCER SES ACTIVITES SANS ENTRAVE**  
**AUSSI LONGTEMPS QUE LE PROBLEME DES REFUGIES DE PALESTINE**  
**N'AURA PAS ETE REGLE**

Les efforts déployés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) doivent être considérés comme faisant intégralement partie des efforts de la communauté internationale pour parvenir à une paix durable dans cette région. Cela suppose qu'elle doit lui apporter tout l'appui nécessaire pour pouvoir s'acquitter de son mandat, a déclaré le représentant du Maroc dans le cadre du débat général sur l'UNRWA de la Quatrième Commission (chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation). Le représentant du Bahreïn, faisant état de la détérioration des conditions dans lesquelles l'Office s'acquitte de ses activités, notamment dans les territoires palestiniens occupés, en raison des bouclages, couvre-feux et autres mesures restrictives imposées par Israël, a formulé l'espoir de voir les principaux donateurs répondre dans les meilleurs délais aux appels de financement lancés par l'Office. Cette position a été largement partagée par la plupart des autres délégations dans un souci de permettre à l'UNRWA de dépasser ses difficultés financières, à un moment où la situation humanitaire dans les territoires palestiniens s'est gravement détériorée rendant le rôle de l'Office plus vital que jamais. Elles ont également exhorté Israël à honorer ses obligations en vertu du droit international pour permettre à l'Office de poursuivre ses activités sans entraves.

Le représentant du Liban a fait valoir que son pays, qui accueille 10% de l'ensemble des réfugiés palestiniens des cinq zones d'opérations de l'UNRWA, soutient que la solution du problème des réfugiés palestiniens passe par leur retour dans leurs foyers, par leur droit à la jouissance de leurs biens, et des dédommagements. Le Liban, à l'instar des autres pays accueillant ces réfugiés, s'oppose à toute forme d'installation permanente de ces derniers sur son territoire, considérant que la solution finale consiste à demander à Israël de mettre fin à l'occupation du Territoire palestinien et à accepter la création d'un Etat palestinien indépendant et à respecter le droit au retour des réfugiés. Les délégations du Maroc, de Qatar, du Bahreïn, de l'Arabie saoudite et du Koweït se sont ralliées à cette position, ajoutant que tant qu'on ne sera pas parvenu à cette solution, l'UNRWA gardera toute sa raison d'être.

Les délégations suivantes sont intervenues également: Etats-Unis; Chypre; Zambie; Bangladesh; Afrique du Sud. Les observateurs du Saint-Siège et de l'Organisation de la Conférence islamique ont également pris la parole. Les représentants du Liban, de la République arabe syrienne, d'Israël et l'Observatrice de la Palestine ont exercé leur droit de réponse.

La Quatrième Commission poursuivra ses travaux le lundi 11 novembre à 10 heures. Elle abordera le point relatif aux pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés.

### ***OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT***

#### **Débat général**

Mme CINDY COSTA (Etats-Unis) a fait part des préoccupations des Etats-Unis relatives aux besoins humanitaires des réfugiés palestiniens auxquels veille l'UNRWA. Elle a expliqué qu'au cours des derniers mois les Etats-Unis ont étroitement coordonné les efforts visant à soulager le sort de la population civile palestinienne avec le Quartet et d'autres donateurs importants.

Les Etats-Unis sont pleinement engagés en faveur du bien-être des réfugiés palestiniens, comme en témoigne leur contribution de 120 millions de dollars pour l'année 2002 à l'UNRWA, dont 30 millions étaient spécifiquement alloués aux activités de secours de l'Office en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Les Etats-Unis sont actuellement le principal contributeur de l'Office à la fois pour ce qui est du budget ordinaire et des appels de secours, a souligné Mme Costa. Elle estime qu'au cours de l'année dernière, les Palestiniens et les Israéliens ont, à la même enseigne, souffert des conséquences du terrorisme et de la dégradation des conditions sécuritaires. L'UNRWA a dû faire face à de nouveaux défis. Les Etats-Unis rendent hommage à la qualité et au professionnalisme du travail de l'UNRWA qui, en dépit de la situation difficile, a déployé des efforts remarquables, tout en soulignant que cela n'empêche pas que l'Office doit poursuivre la réforme en cours. Cette réforme devrait également porter sur une revitalisation des relations de l'Office avec les principaux auteurs concernés de manière à développer des partenariats plus solides ce qui se répercuterait directement sur le bien-être des réfugiés. Mme Costa a indiqué que sa délégation aimerait pouvoir appuyer toutes les résolutions relatives à ce point à condition que le langage qui y est employé se limite aux aspects humanitaires de la situation des réfugiés et à l'aide qui leur est fournie par l'UNRWA.

M. IBRAHIM ASSAF (Liban) a loué les efforts déployés par l'UNRWA au service des réfugiés palestiniens. Le représentant a par ailleurs lancé un appel à la communauté internationale pour obliger Israël à mettre fin à ses attaques contre les établissements et le personnel de l'UNRWA et à dédommager l'Office.

Le représentant a affirmé que la question des réfugiés palestiniens est d'un intérêt particulier pour son pays qui accueille 10% de l'ensemble des réfugiés des 5 zones. A cet égard, il a rappelé la position du Liban qui soutient le retour des réfugiés dans leurs foyers et leur droit à la jouissance de leurs biens. Le Liban s'oppose à toute forme d'installation permanente des réfugiés palestiniens sur son territoire, conformément à la Constitution libanaise, a-t-il affirmé. Il a évoqué le fardeau économique et géographique que représente la prise en charge des réfugiés par son pays. A cet égard, il a déclaré que la solution consiste à demander à Israël à mettre fin à l'occupation du Territoire palestinien, à accepter la création d'un Etat palestinien indépendant et à respecter le droit au retour des réfugiés.

M. KATSUHIKO TAKAHASHI (Japon) a déclaré que son pays est profondément inquiet des épreuves que les réfugiés palestiniens endurent dans le Territoire occupé ainsi que par les problèmes rencontrés par le personnel de l'Office dans le cadre de leurs fonctions. Ces problèmes sont autant d'obstacles à l'amélioration des conditions économiques et sociales désespérées que connaissent les réfugiés. Le Japon demande

instamment au Gouvernement israélien de contenir son recours à la force et à l'Autorité palestinienne de déployer tous les efforts pour supprimer les actes extrémistes.

La stabilité du Moyen-Orient dans son ensemble est une question vitale pour le Japon. Dans ce cadre il s'est activement impliqué dans la réforme de l'Autorité palestinienne actuellement en cours. Le Japon continuera à participer, avec les parties concernées et avec les autres membres de la communauté internationale pour concrétiser la vision de deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côte à côte avec des frontières reconnues et sûres telles que décrites dans la résolution 1397 du Conseil de sécurité. Le Japon est déterminé à maintenir son appui aux réfugiés palestiniens. Il espère que l'Office trouvera une solution rapide à ses problèmes financiers, car, à la lumière de la situation au Moyen-Orient, il continue à jouer un rôle essentiel.

M. GEORGE KASOULIDES (Chypre) a affirmé que son pays s'associe à la déclaration faite par le représentant du Danemark au nom de l'Union européenne. Il a affirmé que la survie des réfugiés qui vivent dans le dénuement et la pauvreté abjecte, dépend de la générosité continue de la communauté internationale. Il faut que l'Office puisse jouir d'une base financière solide, a-t-il déclaré, en s'associant à l'appel lancé en faveur de contributions supplémentaires et d'une augmentation de ces contributions et des avances de paiement. Chypre a augmenté sa contribution à la suite de la crise récente. Dans le même temps Chypre reste disposée, dès un retour à la normale, à fournir d'autres formes d'aide aux Palestiniens, notamment des programmes d'assistance technique.

Faisant par ailleurs état de l'invasion de Chypre par la Turquie en 1974, il a formulé l'espoir de voir les chypriotes déplacés jouir du droit au retour et à recouvrir leurs biens conformément aux résolutions des Nations Unies et au droit international.

M. MWELWA C. MUSAMBACHIME (Zambie) a constaté que les souffrances des réfugiés palestiniens durent depuis trop longtemps et s'est demandé quand il sera possible d'y mettre un terme. Il a évoqué les problèmes d'approvisionnement en eau que connaissent les habitants du Territoire occupé, affirmant que le régime de blocage actuellement appliqué par Israël risque d'entraîner une grave pénurie d'eau sous peu. Il a également rappelé les problèmes rencontrés par le personnel de l'UNRWA dans l'exercice de ses fonctions, estimant que la communauté internationale ne saurait tolérer cette situation plus longtemps et doit demander à Israël de prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'UNRWA de s'acquitter librement et sans entraves de sa tâche.

En ce qui concerne la situation financière de l'Office, la Zambie regrette que les contributions annoncées pour 2002 n'aient pas été entièrement versées à l'Office. Elle estime que l'appui financier à l'Office devrait être une responsabilité collective et lance un appel à tous les Etats Membres afin que ces derniers fassent preuve de plus de générosité envers l'UNRWA, précisant que cet appel s'adresse en particulier aux pays du Moyen-Orient.

M. SHAMEEM AHSAN (Bangladesh), a affirmé le plein appui de son pays aux activités de l'UNRWA. Il a souligné que les défis rencontrés par l'Office s'expliquent par l'occupation israélienne dont les pratiques minent ses activités. Il a exhorté Israël à mettre un terme à ses pratiques qu'il a condamnées et à se conformer au droit international, notamment à la Convention de Genève relative à la protection des civils en temps de guerre. Le représentant s'est félicité des activités menées par l'Office, notamment dans le domaine de l'éducation et de la santé, malgré les restrictions imposées au déplacement de son personnel, de ses véhicules et à l'acheminement des marchandises.

Soulignant les difficultés financières que connaît l'Office, le représentant a affirmé qu'il faut adopter de nouvelles stratégies. Il a évoqué à titre d'exemple la stratégie consistant à encourager l'autonomie des réfugiés palestiniens à travers des initiatives comme celles consistant à leur offrir des microcrédits. Pour conclure, s'adressant aux pays donateurs, il a lancé un appel à leur générosité, les invitant à augmenter leurs contributions financières afin de permettre à l'Office de poursuivre ses activités.

Mme LINDA MASO (Afrique du Sud) a exprimé les inquiétudes de sa délégation au sujet des conséquences des couvre-feux et des bouclages israéliens sur la situation économique dans le Territoire occupé, soulignant l'accroissement de la pauvreté et du chômage à des niveaux inacceptables, mais aussi l'état de santé préoccupant des Palestiniens. Une récente enquête de l'Organisation mondiale de la santé mettait également à jour que la moitié des jeunes enfants et des femmes en âge d'avoir des enfants sont anémiques, et révélait une nette augmentation de la malnutrition infantile. Rappelant que de tels problèmes rendaient vitaux les services que l'office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine et du Proche-Orient est en mesure de fournir au peuple palestinien, l'Afrique du Sud a condamné les tentatives d'obstruction faites par Israël à la mission de cet organisme, réclamant que ce pays se conforme au droit humanitaire international et aux accords bilatéraux passés avec l'Office.

Face à la situation d'urgence humanitaire dans les territoires occupés, l'Afrique du Sud soutient l'appel du Commissaire général aux donateurs pour qu'ils augmentent les fonds alloués à l'Office. La représentante a également demandé la fin de l'occupation par Israël des territoires occupés et la réalisation du droit à l'autodétermination du peuple palestinien; la création d'un Etat indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale; la fin de l'occupation israélienne des terres occupées depuis 1967; le démantèlement des colonies israéliennes; une juste solution, enfin, au problème des réfugiés palestiniens, en accord avec la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale du 11 décembre 1948. Affirmant que seul un règlement pacifique sera de nature à instaurer une paix et une sécurité durables dans la région, la représentante a rappelé qu'il était nécessaire de mettre en oeuvre les résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002).

M. AL-ZAYANI (Bahreïn), a fait part de sa satisfaction au sujet des informations contenues dans le rapport du Commissaire général de l'UNRWA. Il a évoqué la détérioration des conditions dans lesquelles l'Office s'acquitte de ses activités, notamment dans les territoires palestiniens occupés, en raison des bouclages, couvre-feux et autres mesures restrictives imposées par Israël. Au regard de ces difficultés et obstacles que rencontre régulièrement l'UNRWA, le représentant a formulé l'espoir de voir les principaux donateurs répondre dans les meilleurs délais aux appels de financement lancés par l'Office. Le représentant a par ailleurs insisté sur le droit des réfugiés palestiniens au retour dans leurs foyers et à retrouver leurs biens. Il a souligné en conclusion que l'Office est devenu une institution permanente et responsable qui doit continuer à assurer le bien-être des réfugiés palestiniens en attendant que l'on parvienne à un règlement politique de leur problème.

M. AL-SHAMLAN (Koweït) a rendu hommage au travail de l'UNRWA qui, depuis sa création n'a ménagé aucun effort pour apporter des services de santé, d'éducation et de secours aux réfugiés palestiniens. Il a souligné la responsabilité de la communauté internationale pour ce qui est d'apporter, par l'intermédiaire de l'Office, toute l'aide et le secours que les réfugiés palestiniens méritent, tout en ajoutant que cela

passé également par un appui financier collectif et à la hauteur des besoins croissants de l'UNRWA. Par ailleurs, il insiste sur l'importance du rôle de l'Office dans ses zones d'action, rôle qui doit être poursuivi à l'avenir et tant qu'il n'y aura pas de solution au problème des réfugiés. Le Koweït se félicite du programme de réformes de l'UNRWA et affirme qu'il continuera à apporter une aide économique aux réfugiés palestiniens, d'une part par ses contributions au Fond de la Ligue arabe alloué à cet effet, et par des contributions à hauteur de 1,5 million de dollars à l'Office.

Le Koweït déplore les actions israéliennes et l'usage de la force, indiquant que cette escalade de la violence dans la région pose également des obstacles à l'action de l'UNRWA. Le Koweït est pleinement solidaire avec le peuple palestinien et plaide en faveur de ses droits inaliénables ainsi que pour la formule "Terre contre Paix". Il estime que l'initiative de paix récemment proposée au Sommet arabe de Beyrouth représente une nouvelle option pour parvenir à une paix durable dans la région.

M. MOHAMMED ARROUCHI (Maroc) estime que l'UNRWA est, depuis cinquante ans, un symbole de l'engagement de la communauté internationale face à la question des réfugiés palestiniens. Il estime que les difficultés financières de l'Office découlent de l'aggravation de la situation sur le terrain qui a engendré des besoins plus importants de la part des réfugiés dans la mesure où les forces israéliennes poursuivent la destruction des infrastructures palestiniennes, y compris les camps de réfugiés et les installations de l'Office. Sur cette toile de fond, il est impératif que la communauté internationale permette à l'Office de continuer ses services, au même niveau et avec la même qualité, aux réfugiés palestiniens. Le Maroc s'attend à ce que l'Office demande un soutien supplémentaire pour pouvoir fournir une aide d'urgence aux réfugiés, au moment même où la situation financière de l'Office est précaire. La communauté internationale devrait par conséquent augmenter les ressources de l'Office à la fois par des contributions volontaires supplémentaires et par des contributions plus importantes au budget ordinaire de l'UNRWA. Le Maroc lance un appel à la communauté des donateurs afin qu'ils maintiennent leur appui financier à l'Office.

La communauté internationale doit également exercer une pression sur les forces d'occupation israéliennes pour que les restrictions de mouvement imposées au personnel et aux biens de l'Office soient levées conformément aux dispositions du droit international et notamment du droit humanitaire international. Le Maroc estime qu'il faut considérer les efforts de l'Office comme faisant intégralement partie des efforts de la communauté internationale pour parvenir à une paix durable dans cette région, et, à cette enseigne, lui apporter tout l'appui nécessaire. Si la population palestinienne a des conditions de vie décentes et si les enfants palestiniens peuvent grandir dans la dignité, cela représente autant de bases positives à la réalisation d'une paix durable.

Mme DEBRA PRICE (Canada) a affirmé que son pays est vivement préoccupé par les effets, qui vont en s'aggravant, de la spirale de la violence au Moyen-Orient. Chacun de nous porte la responsabilité de prendre des mesures qui concordent avec notre objectif commun : faire en sorte que deux Etats, l'Etat d'Israël et une Palestine indépendante, viable et démocratique, vivent côte à côte dans la paix et la sécurité. Elle a

affirmé que son pays a fait part de ses profondes inquiétudes au sujet de la situation humanitaire dans les territoires palestiniens aux autorités israéliennes et avons continuellement exhorté Israël à honorer ses obligations en vertu du droit international, y compris celles énoncées dans la quatrième Convention de Genève.

Soulignant que l'UNRWA s'est acquitté admirablement de son mandat dans les circonstances exceptionnellement éprouvantes des deux dernières années, elle a salué l'Office pour sa détermination et son dévouement à la cause pour laquelle il a été créé. Elle a rappelé que cette année le Canada a versé 10 millions de dollars au budget de base de l'Office et 2 millions de dollars aux appels d'urgence pour la bande de Gaza et la Cisjordanie. Elle s'est également dite encouragée par la mise en oeuvre des réformes de la gestion, que son pays a continuellement appuyée, et par le solde positif du fonds de roulement atteint à la fin de 2001.

M. AHMED A. AL-HARTHY (Arabie saoudite) a rendu hommage aux travaux de l'Office de secours, qui dans des conditions difficiles, persiste à subvenir au mieux aux besoins des réfugiés palestiniens. Il a souligné que le nombre de réfugiés ne cesse d'augmenter ce qui est inacceptable et impose un lourd fardeau à la communauté internationale dans la mesure où elle doit veiller au respect des droits inaliénables de ces réfugiés. Concernant les entraves au travail de l'Office suite aux actions des forces d'occupation israéliennes, l'Arabie saoudite estime qu'elles sont contraires aux dispositions du droit humanitaire international. Elle remercie le personnel de l'Office qui, en dépit de conditions de travail difficiles, poursuit sa mission avec professionnalisme. Elle estime que, face à cette situation, la communauté internationale doit fournir les moyens nécessaires à l'Office afin qu'il puisse surmonter la crise financière qui a été créée de toute pièce par les activités israéliennes dans le Territoire occupé. L'Arabie saoudite maintiendra son soutien financier à l'Office, tout en indiquant qu'elle fait d'autres contributions visant à améliorer le sort des réfugiés palestiniens.

M. AL-ATHBA (Qatar) a remercié l'UNRWA pour les efforts qu'il déploie en vue de faire face à une situation de plus en plus difficile dans sa zone d'activité du fait des actions des forces d'occupation israéliennes. Le Qatar est attristé par le fait que l'on continue de parler dans les salles de conférence des Nations Unies des droits des réfugiés palestiniens alors même que leur situation sur le terrain ne cesse de se dégrader. Dans la pratique, il a l'impression que beaucoup de pays ferment les yeux lorsqu'il s'agit des droits des réfugiés palestiniens. Il demande à la communauté internationale de faire pression sur Israël afin qu'il respecte ses engagements conformément aux divers instruments juridiques internationaux. Il demande également que le siège de la bande de Gaza et de la Cisjordanie soit levé. Rappelant que l'UNRWA avait été créé en 1949, en tant que mesure temporaire, il regrette que, à ce jour, son rôle soit toujours vital et primordial pour les réfugiés palestiniens dont les droits inaliénables ne sont toujours pas respectés notamment le droit au retour et le droit à une indemnisation. Dans la mesure où une solution globale de la crise au Moyen-Orient échappe toujours à la communauté internationale, cette dernière doit continuer à pleinement appuyer l'Office de manière à lui donner une base financière saine correspondant aux services qu'il doit rendre sur le terrain. Par ailleurs, le Qatar demande que l'on prenne des mesures d'urgence pour lever les restrictions de mouvement du personnel et celles frappant les biens de l'Office imposées actuellement par les forces d'occupation israéliennes.

M. RENATO R. MARTINO, Observateur du Saint-Siège, a tout d'abord loué le travail accompli par l'UNRWA. Il a indiqué que le travail de la Mission pontificale pour la Palestine s'appuie sur ses collaborateurs qui apportent un soutien financier à ses efforts en faveur des Palestiniens, particulièrement ceux vivant dans les camps. Ainsi, le budget annuel de 10 720 203 dollars a été soutenu par une série d'organisations dans le monde. Ces fonds sont affectés au recrutement de Palestiniens pour les programmes nécessitant une main-d'œuvre importante, essentiellement dans les projets municipaux; la

reconstruction des villages, les programmes d'éducation; et divers projets de santé. Rappelant que le Pape Jean-Paul II a parlé de la futilité de la violence comme solution au problème israélo-palestinien, l'Observateur du Saint-Siège a appelé la communauté internationale à convaincre Palestiniens et Israéliens de la nécessité de mettre fin à l'injustice fondamentale qui est à l'origine du cycle de vengeances. L'Observateur a souscrit à la position selon laquelle l'occupation des terres palestiniennes est à la base des souffrances qu'endurent aujourd'hui Israéliens et Palestiniens. Il revient aux deux parties, avec l'aide de la communauté internationale, d'ouvrir des négociations sincères afin de régler cette question de la manière la plus appropriée.

Citant "la Voix de la paix" qu'était Yitzhak Rabin, l'Observateur du Saint-Siège s'est demandé si la balle qui a mis fin à ses jours a aussi sonné le glas de la vision de réconciliation et de paix qu'il avait. Le Saint-Siège, a-t-il ajouté, espère que toute solution aux problèmes de la région comprendra la question de la ville sainte de Jérusalem. Il a donc réitéré les appels du Saint-Siège à des garanties internationales pour la liberté de culte et de conscience des habitants de Jérusalem afin de préserver son caractère particulier et ses sites sacrés juifs, chrétiens et musulmans.

Saluant la qualité du rapport du Commissaire général de l'Office de l'UNRWA, M. YUSSEF KANAAN, Observateur de l'Organisation de la Conférence islamique, a déploré la crise humanitaire et économique dans le Territoire palestinien occupé, qui découle à la fois des opérations militaires d'envergure et des restrictions et couvre-feux imposés par les forces d'occupation israéliennes aux populations civiles palestiniennes. Le représentant a par ailleurs rappelé que les sévères restrictions imposées à la mission de l'Office, comme les déprédations de son matériel, et les intimidations à l'encontre de son personnel, contreviennent aux règles du droit international, à la Charte des Nations Unies, à la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies, à la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, et aux accords bilatéraux de 1967 passés entre l'Office et Israël. M. Kanaan a par ailleurs condamné les tentatives de certains médias israéliens pour convaincre les pays donateurs les plus importants de cesser leur soutien financier aux activités de l'UNRWA.

Fermement convaincu du rôle crucial joué par l'Office auprès des réfugiés palestiniens, l'Organisation de la Conférence islamique presse la communauté internationale d'augmenter ses contributions au budget de l'Office dans le but de lui permettre de mener à bien ses programmes d'assistance humanitaire auprès du peuple palestinien. C'est pourquoi nous félicitons l'Union européenne d'avoir augmenté ses aides, et la Société du Croissant-Rouge des Emirats arabes unis pour sa décision de participer à hauteur de 27 millions de dollars à la reconstruction du camp de DDjénine, a ajouté le représentant, qui a souligné en conclusion l'entière responsabilité d'Israël dans le sabotage du processus de paix au Moyen-Orient.

### **Droits de réponse**

Le représentant du Liban a remercié le représentant du Japon d'avoir lu fait sa déclaration en arabe, ce qui est un signe de solidarité avec les pays arabes, a-t-il ajouté. Il a ensuite rejeté et qualifié d'infondée la déclaration faite par le représentant d'Israël qui a affirmé que les pays arabes ont contraint des centaines de milliers de Juifs à fuir leurs territoires. Par cette déclaration, Israël tente entre autres de justifier les déplacements des populations palestiniennes. Les Juifs ont quitté les pays arabes de leur propre initiative, a-t-il insisté. En revanche, de l'Afghanistan au Zimbabwe, les Israéliens invitent les juifs à venir s'installer en Israël. Il a par ailleurs affirmé que le Liban s'enorgueillit du fait que de nombreuses communautés chrétiennes, juives et autres cohabitent dans son pays. Ce n'est pas un hasard si le sujet du Sommet de la francophonie qui vient de se tenir

précisément au Liban, portait sur le thème du dialogue des civilisations. Il n'existe pas de problème avec le judaïsme, ni avec les juifs, mais avec Israël, a-t-il fait observer.

Il a ajouté qu'alors qu'Israël considère que tout juif est israélien, d'où qu'il vienne, les pays arabes, eux, considèrent qu'avant d'être arabes, les Palestiniens sont d'abord des Palestiniens, et ils doivent retrouver leur foyer : la Palestine. Alors que toutes les résolutions des Nations Unies demandent le retour des réfugiés, Israël estime que ces derniers doivent s'installer dans les pays qui les accueillent. La position du Liban se fonde sur les résolutions des Nations Unies.

Il a ensuite abordé la question de la contribution des pays arabes au budget de l'UNRWA, en rejetant l'estimation d'Israël qui la situe à l'ordre de 1%. Israël a l'audace de demander aux Etats arabes de verser des contributions alors qu'il est responsable du problème qu'il a créé. Le représentant a enfin rappelé que comme le souligne le rapport du Commissaire général, le Liban à lui seul, a consacré 428 millions de dollars aux réfugiés palestiniens.

Le représentant de la République arabe syrienne a exercé son droit de réponse suite à la déclaration de la délégation israélienne qui, selon lui est fallacieuse dans la mesure où elle essaye d'établir un lien entre les réfugiés palestiniens et le terrorisme. Il estime que le but de cette intervention était d'ériger Israël en victime, justifiant ainsi la politique violente qu'Israël pratique actuellement. L'occupation est également une forme de terrorisme a affirmé le délégué syrien, affirmant que ce qui s'est fait dans la bande de Gaza et en Cisjordanie constitue d'effroyables crimes de guerre. En ce qui concerne l'affirmation que les pays arabes ont expulsé leurs communautés juives, il a rappelé qu'un grand nombre de Juifs sont partis de leur plein gré. En ce qui concerne le manque d'intégration des réfugiés palestiniens par les pays hôtes qu'Israël a évoqué, le délégué a expliqué que la Syrie n'a jamais eu l'intention de les intégrer dans la mesure où ils sont avant tout des Palestiniens. Elle leur donne toute l'aide possible pour qu'ils puissent vivre dans la dignité en attendant qu'ils puissent rentrer dans leurs foyers, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Il estime que c'est Israël qui est responsable de l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix du Moyen-Orient et demande à la communauté internationale de faire pression sur Israël afin qu'il respecte les résolutions pertinentes des Nations Unies.

L'Observatrice de la Palestine a réaffirmé que c'est la Puissance occupante qui est responsable de la situation humanitaire tragique dans les territoires occupés. Israël veut nous faire croire qu'il appuie l'Office et qu'il n'aurait rien fait pour entraver ses travaux alors que les faits sont là pour témoigner des actes commis qui constituent une violation du droit international humanitaire. Elle a condamné les attentats-suicide à la bombe, et affirmé que l'occupation en est la cause profonde. Pour ce qui est du camp de réfugiés de DDjénine, elle a réitéré que les Palestiniens ont le droit de se défendre en cas d'agression.

L'Observatrice a par ailleurs ajouté que l'Office est une agence de l'ONU qui agit de façon louable, et qui de ce fait mérite le respect. Israël prétend avoir fait des propositions généreuses concernant les réfugiés alors qu'il continue de rejeter leurs droits, a-t-elle fait observer. Elle a déclaré que les droits des réfugiés sont clairs et ils doivent être le point de départ de toute négociation politique.

Le représentant d'Israël a exercé son droit de réponse face aux accusations et critiques faites à l'encontre d'Israël dans le cadre du débat. Il a affirmé que ces intervenants refusent de tenir compte du fait qu'Israël n'agit pas dans le vide, ajoutant que le problème des réfugiés palestiniens est le fait du refus des pays arabes de reconnaître le droit à l'existence d'Israël, ce qui s'est traduit par une guerre. Si les Etats arabes avaient accepté ce droit, il n'y aurait pas eu de problème de réfugiés palestiniens.

Comme toujours ces Etats souhaitent que d'autres assument le fardeau d'un problème qui a été historiquement causé par eux-mêmes. Israël estime en outre que les réfugiés palestiniens n'ont pas été intégrés comme cela aurait été possible. Ils n'ont pas droit à des passeports et n'ont pas les mêmes droits en termes d'éducation et de travail que les citoyens des pays hôtes. Il a demandé pourquoi les Etats arabes ne contribuent qu'une fraction du budget de l'Office, affirmant que s'ils s'intéressaient vraiment au sort des réfugiés palestiniens ils auraient fait beaucoup plus pour eux.

En ce qui concerne les difficultés des conditions de travail du personnel de l'UNRWA, le représentant israélien a déclaré que ce qui met en danger l'Office se sont les terroristes palestiniens qui se sont implantés dans les camps de réfugiés et non pas Israël. Hier encore il y a eu un attentat terroriste commis par un résident d'un camp de réfugiés. En ce qui concerne la position de certaines délégations pour lesquelles seule une solution pacifique du conflit au Moyen-Orient permettrait de régler le problème des réfugiés palestiniens, Israël partage cette position exigeant toutefois, au préalable, que la communauté internationale exige qu'il soit mis fin au terrorisme.

Le représentant du Liban a repris la parole, pour répondre à la déclaration du représentant d'Israël au sujet de la résolution 181 des Nations Unies qui n'accordait aux Palestiniens que le contrôle de 22% du territoire. Aujourd'hui, les Palestiniens contrôlent à peine 10% de ce territoire a-t-il ajouté. Le délégué israélien vient d'affirmer que son pays ne s'en prend pas au personnel de l'UNRWA, alors que le Commissaire général de l'UNRWA, en personne, s'est retrouvé devant les canons israéliens et qu'un agent de l'Office recruté sur le plan local a été tué alors qu'il se déplaçait dans une ambulance portant des marques claires

\* \* \* \* \*